

ATELIER N° 4

La reconnaissance aux donneurs

RESTITUTION





DEROULE DE L'ATELIER

- Articulation autour de 4 interventions:
 - → La reconnaissance, définition, fondements et conditions. Doit-on envisager une reconnaissance pour les donneurs d'organes de tissus et de cellules ?
 - → Etat des lieux de la reconnaissance au Maghreb : existe-t-il une reconnaissance officielle, implicite, familiale ?
 - → Etat des lieux de la reconnaissance en France et dans le monde
 - → Propositions de recommandations



Faire du don d'organe une priorité nationale

Pas de texte législatif hormis pour la France (loi de Bioéthique)

RECOMMANDATION n° 1:

Le don d'organes de tissus et de cellules doit être une priorité de santé publique.

Doit être inscrite par le législateur et déclinée par des plans d'actions permettant de répondre à la demande des patients en attente de greffe.



Inciter les ES à consacrer un lieu de mémoire et de reconnaissance aux donneurs

- ▶ Actuellement, cela reste des initiatives isolées : expérience du CHU Charles Nicoll de Tunis, plaque commémorative pour le 30^{ème} anniversaire de la première greffe rénale. Tableau offert par un peintre à la banque des yeux du CHU de Marrakech.

- ▶ **RECOMMANDATION n°2**

Promulguer un texte recommandant la consécration de ce lieu au sein des ES impliqués dans l'activité de prélèvement et de greffe.

Assurer le suivi médical systématique des donneurs vivants.

Droit à la couverture gratuite et au remboursement des soins de santé pour tout problème de santé en rapport direct ou indirect avec le don.

- l'union Européenne et le conseil de l'Europe recommandent la tenue d'un registre du donneur vivant, avec suivi et prise en charge à vie. Contre partie du don, mise en avant de la neutralité financière (le donneur ne doit rien déboursier)

RECOMMANDATION n° 3

Mettre en place un registre des donneurs vivants au sein de chaque pays . Leur assurer le suivi médical à vie et la gratuité de la prise en charge pour toute affection en rapport avec le don.



Priorité d'accès à la greffe pour le donneur

- Proposition non partagée par l'ensemble des pays du Monde.
- Fait interdit en France, considéré comme une contre partie.
- Idée retenue pour le Maghreb

RECOMMANDATION n° 4

Attribution d'un coefficient supplémentaire au scoring permettant l'attribution du greffon.

Pas de priorité absolue



Journée Maghrébine du don d'organes

- Discussion autour d'une date commune aux différents pays du Maghreb.
- Problématique du calendrier lunaire.

RECOMMANDATION n°5

Jour du printemps: 21 mars.

Cette journée se télescope avec d'autres manifestations , mais la symbolique reste unanime pour tous (journée de la poésie, journée de l'arbre)

Encourager:

- l'émergence des associations de donneurs
- la création d'une fédération Maghrébine des donneurs

➤ RECOMMANDATION n°6

Validée par l'ensemble des participants.



Faire de l'olivier un arbre symbolique pour le don d'organes.

- Arbre ayant une histoire au sein de chaque pays du Maghreb.
- Symbolique forte: arbre nourricier, symbole de vie..

RECOMMANDATION n°7

Validée par l'ensemble des participants.

